

DEPARTEMENT DU NORD
CCAS de SEBOURG

DELIBERATION N° 04.10/2024

-=-=-=-=-

L'an deux mille vingt-quatre, le NEUF OCTOBRE 2024 à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno CELLIER, Président.

-=-=-=-=-

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 03/10/2024

-=-=-=-=-

PRESENTES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Claudie DURIEUX - Jeannine FLAMENT - Dominique BUSSIGNIES - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Nathalie AUGAIT – Anne Marie WALLEZ -

Absent.e.s – excusé.e.s – procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à Martine BAURIN

Catherine TONDREAU qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES

Martine BASSEZ qui a donné procuration à Anne Marie WALLEZ

Absent.e.s-excuse.e.s : Marcel PATOU

Absent.e.s : Sylvie GUILLEMIN

Secrétaire de séance : T. HALLUIN

OBJET : Carte bachelier

Me BAURIN explique qu'un retardataire s'est fait connaître à l'appel lancé pour une récompense à l'obtention du Baccalauréat 2024.

Les 7 cartes cadeaux ayant déjà été commandées, et payées, l'Assemblée autorise, à l'unanimité, la remise d'espèces (tirées de la régie 310 – CCAS sebourg) à hauteur de la carte cadeau originelle soit 50 – cinquante- euros.

Crédits prélevés au 623 du BP2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 11.10.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
11.10.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-265905596-
20241009-241011_D1355SD-DE

Le Secrétaire,
Thomas Halluin



Le Président,
Bruno CELLIER